

Extrait des tarifs

AU 4 FÉVRIER 2024

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PROFESSIONNELS

CHEFS D'ENTREPRISE, PROFESSIONS LIBÉRALES,
COMMERÇANTS, ARTISANS



Vous trouverez dans cet extrait les principales évolutions tarifaires de la dernière brochure tarifaire (1^{er} janvier 2023) applicables à compter du 4 février 2024 aux Professionnels.

S'agissant d'un extrait, certaines rubriques ne pourront ainsi pas être reprises dans leur intégralité, toutefois, afin de vous garantir la meilleure compréhension possible, les rubriques concernées seront expressément mentionnées dans le présent extrait comme étant **non exhaustives**. Retrouvez l'intégralité des Conditions tarifaires sur professionnels.sg.fr et en Agence.

L'absence de contestation de ces nouvelles conditions tarifaires dans un délai d'un mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais la Convention de compte et de services- Professionnels dans ce même délai d'un mois.

Les avantages liés à JAZZ Pro sont signalés comme suit :

 Service inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

JAZZ
pro

-25 % Une réduction de - 25 % sur certains services associés à JAZZ pro est appliquée⁽¹⁾ sur le prix indiqué dès l'adhésion pour les nouveaux contrats. Pour les contrats en cours, à l'exclusion de Progécarte Sans Contact, la réduction est appliquée à la prochaine cotisation.

 Opérations qui peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement avec nos services Internet et mobiles⁽²⁾.

mini : minimum - maxi : maximum

 : nouveau service

 : Tarif en hausse -  : Tarif en baisse

I TVA COMMISSIONS ASSUJETTIES À LA TVA

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

(1) Services bénéficiant d'une réduction de 25% du fait de la détention du package JAZZ Pro : Cartes Business ; Monétia ; Progécarte sans Contact ; Quiétis Pro et service e-Carte Bleue.

(2) Hors tarification Progéliance Net et options et hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet/opérateur téléphonique.

1. Votre compte au quotidien

1.1. JAZZ pro la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire

Rubrique non exhaustive

Avec JAZZ Pro, bénéficiez des services indispensables à la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. La cotisation mensuelle à JAZZ Pro est connue d'avance et vous permet de réaliser des économies par rapport aux services facturés à l'unité.

- Cotisation mensuelle **I TVA⁽¹⁾ ↗ 40,00 € par mois**
 - Pour les adhérents détenant également JAZZ ou Sobrio à titre privé **I TVA⁽¹⁾ ↗ 32,00 € par mois** soit 20% de réduction

→ JAZZ Pro vous offre également une réduction de - 25 % sur certains services associés⁽²⁾.

1.2. L'ouverture et la vie du compte

Rubrique non exhaustive

- Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte **Gratuit**
- Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire International (RIB-BIC/IBAN) **Gratuit**
- Ouverture d'un compte en capital **Gratuit**
- Transfert de compte dans une autre agence Société Générale **Gratuit**
- Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**
- Clôture de compte⁽³⁾ **Gratuit**
- Frais de lettre pour actualisation du dossier client **↗ 20,00 €**

1.5. Les services en Agence

Rubrique non exhaustive

- Location de coffre-fort **I TVA ↗ à partir de 112,50 € par an**
Cette cotisation annuelle est applicable au locataire.

(1) Partiellement soumis à la TVA.

(2) La réduction est appliquée sur le prix indiqué dès l'adhésion pour les nouveaux contrats sur les services suivants: Cartes Business; Monétia; Quiétis Pro; services e-carte Bleue et Progécarte sans contact. Pour les contrats en cours la réduction est appliquée à la prochaine cotisation.

(3) Le virement de clôture de compte effectué par le conseiller est facturé lorsque le client ne procède pas par lui-même au retrait des fonds.

2. Vos services de Banque à distance

2.1. Progéliance Net & L'Appli SG PRO⁽¹⁾

Rubrique non exhaustive

- **Abonnement mensuel⁽²⁾(services Internet et mobile) | TVA  23,00 €**
 - Prestations incluses
 - Consultation des comptes professionnels et privés
 - Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés⁽³⁾)
 - Saisie de virement permanent France et dans l'ensemble de la zone SEPA
 - Gestion des Bons à payer d'effets de commerce
 - Gestion des encaissements par cartes bancaires (uniquement pour Progéliance Net)
 - Alertes et informations sur les opérations du jour et à venir
 - Mise en opposition Carte Business
 - Verrouillage / déverrouillage Carte Business
 - Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business **N**
 - Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business **N**
 - Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business **N**
 - Consultation code secret Carte Business
 - Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business⁽⁴⁾
 - Kit de contestation Carte Business
- **Progéliance Net & L'Appli SG PRO pour les SCI **-25 %⁽⁵⁾ | TVA 20,00 € par mois**
Votre accès à la banque à distance (Progéliance Net et Appli SG PRO⁽⁶⁾) avec les prestations incluses comme ci-dessus).
 - Votre avantage frais de tenue de compte⁽⁷⁾ **Gratuit****

(1) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 04/02/2024 : 23 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.

(2) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».

(3) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.

(4) Selon conditions spécifiques.

(5) Pour les représentants légaux adhérents de JAZZ Pro via une autre entité juridique.

(6) L'accès à l'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 04/02/2024 : 23 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.

(7) Frais de tenue de compte inclus correspondant aux frais fixes mensuels de 26,00 €, aux frais pour commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client, et aux frais de commission de mouvements quel que soit le montant des dépenses mensuelles.

2.2. Sogecash Net⁽¹⁾

Rubrique non exhaustive

- **Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes à vue)** **I TVA** 30,50 €
Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA, saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chèquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).
- **Services unitaires « à la carte »**
 - **Alertes⁽²⁾⁽³⁾** (pour chacun des 10 services)
 - Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis **↘** 3,50 €
 - Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA, prélèvement SEPA reçu, impayé sur remise d'effets de commerce, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu **↘** 7,60 €
 - Opérations à signer :
paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis **↘** 7,60 €
 - **Option « Espace Flux »** **I TVA**
Service de constitution de fichiers et de communication bancaire
 - Abonnement mensuel 32,00 €
 - Aide au paramétrage contrat SOGESTEL TS **N** **Nous consulter**
 - Aide au paramétrage banque tierce **N** 950,00 €
 - **Self-care Carte Business** **N**
 - Mise en opposition Carte business
 - Verrouillage / déverrouillage Carte Business
 - Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business
 - Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business
 - Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business

2.3. Téléphone

- **3933** **Service gratuit + prix appel** **Gratuit**
Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés).

(1) Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné. Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations.

(2) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc.; Google Play est un service de Google Inc.).

(3) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

2.4. Télétransmission

Rubrique non exhaustive

▪ Sogestel (protocole Ebics T) ou Sogestel TS (Ebics TS)	I TVA
- Option remises	
Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, virements SEPA instantanés de masse, prélèvements SEPA, effets de commerce...).	
• Sogestel	58,50 €
• Sogestel TS	53,50 €
- Option relevés	
Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...).	
• Relevés de comptes	65,00 €
• Relevés intraday	35,00 €
• Autres relevés (par relevé)	30,00 €
• Consommation	
- par enregistrement (format CFONB)	0,09 €
- par séquence ou opération (format XML) relevés de compte et intraday	0,28 €
- autres relevés	0,09 €
- par kilo octet (format SWIFT)	2,75 €
• Relevé de compte électronique (format PDF)	Gratuit
▪ Relevés par mail	I TVA
- Abonnement mensuel (par relevé)	
• Relevé d'intérêt électronique	Gratuit
• Accusé de réception applicatif GPI	63,50 €
• Autres relevés	30,00 €
- Consommation (par pièce jointe)	
• Relevé d'intérêt électronique	4,00 €
• Accusé de réception applicatif GPI & Autres relevés	0,41 €

2.5. Autres services de cash management

Rubrique non exhaustive

▪ Suivi des virements internationaux (GPI)	I TVA
Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation)	
Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP	➔ 63,50 €

3. Vos encaissements et vos règlements

3.1. Les encaissements par cartes

Rubrique non exhaustive

Les encaissement en face-à-face

▪ Contrat d'encaissement de flux de proximité

- Mise en place du contrat

Gratuit

▪ Monétia

Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location du terminal de paiement électronique (TPE)⁽¹⁾, la maintenance et l'assistance téléphonique.

- TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) **I TVA** 25,75 € par mois
- TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte) **I TVA** 44,40 € par mois
- TPE Portable IP **I TVA** 29,50 € par mois
- TPE Portable GPRS **I TVA** 43,70 € par mois
- Editeur / Lecteur chèque **I TVA** 23,00 € par mois

- Les options et services Monétia

- Option Monétia Plus : service de maintenance sur site (abonnement par matériel) **I TVA** 10,00 € par mois
- Installation sur site unique à J+8 max :
service d'installation sur un même site, coût du service par terminal
 - Un matériel **I TVA** 150,00 €
 - Deux matériels et plus **I TVA** 100,00 € par matériel
- Dépannage express : service de dépannage avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un technicien sur site sous 4 heures **I TVA** 200,00 € par matériel
- Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner le(s) matériel(s) en cas de cessation de contrat **Gratuit**
 - Envoi d'un bon retour supplémentaire en cas de perte du premier bon **I TVA** 30,00 €
- Ajout / Suppression logiciel privatif **I TVA** 53,00 €
- Changement de matériel **I TVA** 75,00 €

JAZZ pro Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25% de réduction sur les cotisations du matériel Monétia⁽²⁾.

(1) Avec un engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

(2) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de contrat Monétia rattaché au même compte courant professionnel que JAZZ Pro.

▪ **Contrat saisonnier** **N** : Offre location saisonnière⁽¹⁾ : location d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour une durée courte (minimum 1 mois) **I TVA Nous consulter**

▪ **Solution d'encaissement mobile MPOS⁽²⁾** : terminal d'encaissement mobile associé à une application d'encaissement installée sur un smartphone ou une tablette compatible **I TVA Nous consulter**

Les encaissement sur Internet

- **Sogecommerce** : Solution d'encaissement sécurisée sur Internet.
- Frais de raccordement, à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
 - Abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
- **Contrat de flux Internet**
- Abonnement mensuel **I TVA 21,00 €**

Les services connexes

▪ **Acceptation des cartes Réseaux étrangers** **N** **Étude personnalisée**
Offre aux clients situés dans des zones touristiques qui souhaitent élargir l'acceptation des cartes à d'autres réseaux⁽¹⁾ : UnionPay, Discover Global Network, AliPay, WeChatPay.

3.2. Les paiements par cartes

Rubrique non exhaustive

Cartes Business

- **Cotisation annuelle des cartes Business**
- Carte CB Visa Gold Business (débit immédiat ou différé) **-25 %⁽³⁾ 141,00 €**
 - Carte CB Visa Business (débit immédiat ou différé) **-25 %⁽³⁾ 53,00 €**
 - À débit immédiat ou différé

JAZZ
pro **DOUBLE AVANTAGE à la carte !**

25 % de réduction sur votre cotisation carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business

25 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Business⁽⁴⁾.
+ **ou**
35 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Gold Business⁽⁵⁾.

- (1) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS ou Banque Edel, partenaires de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.
- (2) Contrat conclu avec le prestataire JDC, fournisseur de Terminaux de Paiement Electroniques (TPE).
- (3) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.
- (4) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 7 500 €.
- (5) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 15 000 €.

▪ Commissions de retrait⁽¹⁾ ou de paiement

		Zone Euro ⁽⁴⁾ et Monaco		Hors zone Euro ⁽²⁾
Retrait espèces distributeur	CB Visa Business	Gratuit⁽³⁾	1,00 €/retrait au-delà de 4 retraits Gratuit avec JAZZ Pro.	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business	Gratuit		
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
	CB VPAY Business SBB	Gratuit		
Retrait espèces guichet	CB VPAY Business SBB	Gratuit⁽³⁾	3,00 €/retrait	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Business			
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
Paiement	CB Visa Business	Gratuit		1,00 €/paiement + 2,70 % du montant payé
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
	CB VPAY Business SBB	Gratuit		

(1) Service optionnel.

(2) Pour les transactions en euro ou en devise.

(3) Dans les distributeurs/guichets SG.

(4) Pays de la Zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

▪ Options des cartes Business

- **Option crypto dynamique**⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte) numéro au dos de la carte changeant toutes les heures  13,00 €
- **Option carte Collection**⁽³⁾ (cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte)
 - Entrepreneurs **I TVA**  15,00 €
 - Business class (disponible uniquement sur la Carte CB Visa Gold Business) **I TVA** 109,00 €
- **Code secret**
 - Choix du code secret 12,00 €
 - Réédition du code secret
 - À distance  **Gratuit**
 - Par votre agence 5,00 €

▪ Autres services liés aux cartes Business

- **Frais pour déclaration à la Banque de France** d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur) 26,00 €
- **Remplacement de la carte**
 - À l'occasion de son renouvellement automatique **Gratuit**
 - En cas de dysfonctionnement **Gratuit**
 - À votre demande : détérioration, renouvellement anticipé 20,00 €
 - Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse  20,00 €

3.3. Les virements occasionnels SEPA⁽⁴⁾

Rubrique non exhaustive

Les virements reçus

-
- Traitement du virement **Gratuit**

Les virements émis

-
- À distance⁽⁵⁾ **Gratuit**
 - Virement SEPA ordinaire unitaire (sur Internet et mobile) **Gratuit**
 - Virement SEPA instantané unitaire⁽⁶⁾ (sur Internet uniquement) 0,80 € par virement émis
 - Téléchargement ou télétransmission (par virement émis)
 - virement SEPA ordinaire  0,23 € par virement émis
 - virement SEPA accéléré  0,66 € par virement émis
 - virement SEPA instantané de masse⁽⁶⁾ 0,80 € par virement émis

(1) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

(2) Option non compatible avec l'option cartes Collection proposée sur la gamme Business (Collections Entrepreneur & Business class).

(3) Option non disponible pour les cartes CB VPAY Business SBB.

(4) Espace unique de paiement en euros, constitué des pays de l'Espace économique européen, Royaume-Uni, Monaco, Saint-Marin, Suisse, les îles de Jersey, Guernesey et de Man, le Vatican et l'Andorre.

(5) Hors frais de votre abonnement de banque à distance et à l'option saisie de remises.

(6) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.

▪ **Par votre Agence (uniquement pour les virements SEPA ordinaires)**

- Entre comptes SG en France d'un même titulaire **Gratuit**
- Autres cas, traitement de l'ordre
 - Virement SEPA ordinaire unitaire  ➔ 15,00 € par virement émis
 - Virement SEPA urgent 16,00 € par virement émis

➔ **Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :**

- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de compte courant Professionnels.

3.4. Les virements permanents SEPA

Rubrique non exhaustive

Virement SEPA ordinaire automatique et régulier, en euros, émis vers un compte tenu par une banque en France ou vers un compte tenu dans la zone SEPA.

▪ **Emission du virement**

- Par Internet (Progéliance Net)⁽¹⁾ **Gratuit**
- En Agence
 - Entre comptes SG en France d'un même titulaire **Gratuit**
 - Autres comptes  ➔ 1,90 € par virement émis

3.5. Les prélèvements SEPA et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA)

Rubrique non exhaustive

Les encaissements

▪ **Remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) et SEPA B2B**

- Remise Internet ou télétransmission
 - Abonnement mensuel au service de banque à distance Voir rubrique « Vos services de banque à distance »
 - Frais par prélèvement⁽¹⁾
 - SEPA/TIP SEPA (traitement du façonnier en sus) ➔ 0,45 €
 - SEPA B2B ➔ 0,49 €
- Remise papier⁽²⁾
 - Frais par remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B  13,00 €
 - Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B  5,00 €

(1) Hors frais de votre abonnement de banque à distance et à l'option saisie de remises.

(2) Cumul des frais par remise et par opération de prélèvement.

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Impayé par l'un de vos clients (prélèvement SEPA dont TIP SEPA, prélèvement SEPA B2B) | ↘ 17,00 € |
| ▪ Demande d'attribution d'un Identifiant Créancier SEPA - (ICS) | 36,00 € |

Les règlements

- | | |
|--|---|
| ▪ Paiement d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B | Gratuit |
| ▪ Offres de sécurisation des prélèvements
Services permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit de votre compte, et/ou les créanciers autorisés à émettre des prélèvements SEPA sur votre compte. | Nous consulter |
| ▪ Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B | ■ 15,00 € par demande |
| ▪ Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B | ■ 15,00 € par demande |
| ▪ Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B ⁽¹⁾ | 10,50 € |
| ▪ Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B pour insuffisance de provision
Pour les rejets inférieurs à 20 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté. | 100 % du montant rejeté (plafond 20,00 €)
<i>Seul le premier rejet pour la même opération de paiement donnera lieu à la facturation.</i> |

3.6. Les chèques

Rubrique non exhaustive

Les encaissements

- | | |
|---|-----------------------------|
| ▪ Remise de chèques | Gratuit |
| ▪ Bordereaux de remise de chèque personnalisés | Gratuit |
| ▪ Chèque remis à l'encaissement et impayé par l'un de vos clients
- Motif sans provision
- Autres motifs (par impayé) | Gratuit
■ 20,50 € |
| ▪ Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés | ■ 2,60 € par mois |

Les règlements

- | | |
|--|----------------|
| ▪ Remise d'un chéquier à votre agence et renouvellement automatique | Gratuit |
| ▪ Service d'envoi de chèquiers en recommandé à votre adresse professionnelle (par envoi) + frais postaux d'envoi en recommandé | ↗ 5,00 € |
| ▪ Envoi de chéquier dans le cadre d'un renouvellement par lettre suivie | Gratuit |
| ▪ Paiement en euro par chèque | Gratuit |

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF.

▪ Émission de chèque de banque 20,00 € par chèque émis

JAZZ^{pro} Les frais d'émission de chèque de banque sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro dans la limite de 3 par an.

▪ Opposition sur chèque par l'émetteur 16,00 € par lettre d'opposition

4. Vos opérations avec l'étranger

4.3. Les virements

Rubrique non exhaustive

▪ Virements émis vers l'étranger^{(1)(2)*}

Dates de valeur (toute devise) : Jour de comptabilisation.

- Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA cf. p. 10

- Virements internationaux⁽³⁾

• Par votre agence

- par virement international ordinaire ➤ 0,10 % (mini 28,00 € - maxi 92,00 €)

- par virement international urgent ➤ 0,11 % (mini 29,00 € - maxi 101,00 €)

• À distance (virement ordinaire saisi par Internet et mobile, téléchargement, télétransmission), par virement international émis. 0,085 % (mini 12,00 € maxi 70,00 €)

5. Vos financements professionnels

5.1. Le financement du cycle d'exploitation

Rubrique non exhaustive

▪ Découvert

Crédit à durée indéterminée permettant de faire face aux décalages occasionnels de trésorerie

- Frais d'étude annuels 1 % du montant
Convention de Trésorerie Courante (CTC), du crédit consenti
Facilité de trésorerie commerciale (FTC) avec un mini de 43,50 €⁽⁴⁾

- Intérêts débiteurs **Étude personnalisée**

(* Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- Ordres de virement libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.

- Ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

(1) Pour les virements en devises autres que l'euro, le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.

(2) Pour les opérations avec l'étranger s'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

(3) Virements libellés en devises ou virement libellé en euro, en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA.

(4) Hors frais éventuels de garantie.

▪ Commission sur le plus fort découvert⁽²⁾	mini 0,08%
- Montant maximum	100% des intérêts débiteurs

▪ **Affacturation Société Générale Factoring**

Financement récurrent du poste clients pour les professionnels travaillant en B to B.

- Avenir Plus

(Votre chiffre d'affaires ≤ 1,5 millions d'euros)

Étude personnalisée

- Cycléa

(Votre chiffre d'affaires >1.5 millions d'euros) **N**

Étude personnalisée

Offres vous permettant de financer votre poste clients, d'être assuré contre d'éventuels impayés et d'accélérer l'encaissement de vos factures en déléguant la relance de vos clients.

5.3. Les crédits d'investissement

→ Pour créer ou développer votre activité, vous avez besoin d'acquérir un matériel ou un véhicule professionnel ? De réaliser des travaux ? De faire l'acquisition d'un fonds de commerce, de patientèle, droit au bail, parts sociales ou de murs professionnels ? Selon votre situation et vos projets, nous mettons à votre disposition notre gamme complète de solutions de financement.

▪ **Prêt moyen et long terme (Prêt Modulinvest)**

- Frais d'étude et traitement du dossier 1% du montant du crédit consenti avec un mini de 200,00 €

- Avenant au prêt (frais d'étude et de traitement) 1% du capital restant dû avec un mini de 200,00 €

- Frais de modularité dans la limite des conditions contractuelles⁽³⁾ 90,00 €

- Frais d'évaluation du bien immobilier

donné en garantie⁽⁴⁾ **N**

I TVA Nous consulter

▪ **Crédit-bail Mobilier Sogelease France⁽⁵⁾**

I TVA

- Frais de traitement et d'étude du dossier 1% du montant du crédit avec un mini de 200,00 €

- Frais de publication au greffe 30,00 €

▪ **Location avec Option d'Achat (LOA)**

Étude personnalisée

▪ **Location Longue Durée (LLD)**

Étude personnalisée

(1) Hors frais éventuels de garantie.

(2) Commissions calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté.

(3) Informations reprises dans le contrat de prêt.

(4) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier.

(5) Tout matériel et véhicule selon critères d'éligibilités validés par Sogelease France.

7. Vos placements professionnels

7.1. Les comptes d'épargne

Rubrique non exhaustive

▪ Compte sur Livret Pro (0,50 % ⁽¹⁾)	Gratuit
▪ Livret A (3 % net ⁽²⁾)	Gratuit
▪ Comptes à Terme (durée d'un mois minimum)	Nous consulter

8. Produits et services n'étant plus commercialisés

8.1. Votre compte au quotidien

Rubrique non exhaustive

Convention Alliance

La Convention Alliance comprend des services du quotidien et des avantages sur des prestations bancaires choisies librement

Sont inclus dans Convention Alliance :

- Les cartes CB Visa Business ou carte CB Visa Gold Business en fonction de l'option choisie⁽³⁾
- L'accès à nos services de banque à distance.

▪ Cotisation mensuelle

- Convention Alliance **I TVA ↗** 34,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA ↗** 38,00 € par mois

▪ Cotisation mensuelle – Professions Libérales Juridiques et de Santé (PLJS)⁽⁴⁾

- Convention Alliance **I TVA ↗** 31,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA ↗** 34,00 € par mois

8.2. Vos encaissements

Rubrique non exhaustive

▪ Clic&Pay Corporate : International et services experts

- abonnement mensuel **I TVA ↘** 32,00 €

(1) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

(2) Une personne physique ne peut détenir qu'un seul Livret A au titre de sa vie professionnelle et de sa vie privée. Taux susceptible de modification par les pouvoirs publics.

(3) Sous réserve d'acceptation par la Banque.

(4) Convention Alliance PLJS vous offre des prestations propres à la spécificité de votre métier. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller. Offre réservée aux codes NAF 8621Z, 8622A, 8622B, 8622C, 8623Z, 8690D, 8690E, 8690F, 7500Z, 6910Z, 6920Z.

9. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

▪ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre Espace Client.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

▪ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au **Service Relations Clientèle de votre Région**, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

Par email : SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES
Service Relations Clientèle
TSA 17050
69307 LYON CEDEX 07

Service Relations Clientèle SG Courtois

Par email : SG-Courtois.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS
Service Relations Clientèle
TSA 80224
31689 TOULOUSE CEDEX 6

Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

Par email: SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD
Service Relations Clientèle
TSA 98064
59049 LILLE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Est

Par email: SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST
Service Relations Clientèle
TSA 10201
67093 STRASBOURG CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

Par email: SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 41774
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Laydernier

Par email: SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER
Service Relations Clientèle
TSA 68000
74059 ANNECY CEDEX

Service Relations clientèle SG SMC

Par email: SG-SMC.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC
Service Relations Clientèle
TSA 91353
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 50001
20297 BASTIA CEDEX

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 62294
75427 PARIS CEDEX 09

Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

Par email: SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 30001
33077 BORDEAUX CEDEX

Service Relations Clientèle SG Tarneaud

Par email: SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD
Service Relations Clientèle
TSA 90001
87011 LIMOGES CEDEX

▪ En dernier recours : le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation clients Professionnels » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur professionnels.sg.fr à la rubrique « Aide et contacts » puis « Contactez-nous » et « Réclamation ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 vous permettant d'exercer votre propre choix, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

- Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr
- Par courrier : Le Médiateur auprès de la FBF CS 151 – 75 422 Paris cedex 09
Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande.
En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé.
Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

- Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur
- Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers –
17 place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.



0086



Société Générale - SA au capital de 1 025 947 048,75 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le
n° 07 022 493 - www.orias.fr - N° ADEME : FR231725_031VZM.
SG est une marque de Société Générale - Studio Société Générale
Réf. : (F) 719939 - Novembre 2023.

